RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix huit mars, à dix sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOURLERS, convoqué le neuf mars deux mil vingt et un, s'est réuni à la salle des fêtes sise Place Stroh à Dourlers (pour le respect des gestes barrières) sous la présidence de Monsieur Freddy THERY, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Monsieur Cyril BETH, Madame Arlette GRIMIAUX, Monsieur Thierry GEHENIAUX, Madame Florence DELLACHERIE, Monsieur Robin HERBAUT, Madame Catherine JAMME, Monsieur Jonathan DUTEIL, Madame Isabelle WILLOT, Messieurs Mathieu GROSFILS, Romain HOURDEAUX, Madame Sylvie LALAUX

Etaient excusées: Mesdames Laurence LAMORISSE, Hélène CONTESSE

<u>Procurations</u>: Madame Laurence LAMORISSE ayant donné procuration à Madame Isabelle WILLOT et Madame Hélène CONTESSE ayant donné procuration à Monsieur Freddy THERY, en application de l'article L.2121-20 du CGCT, de voter en leur nom pour les affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

Le procès-verbal de la séance du dix huit février deux mil vingt et un ayant été lu et adopté, Madame Arlette GRIMIAUX est nommée secrétaire de séance.

1) Compte de gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à réaliser,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal à l'unanimité pour l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT EXERCICE 2020			
section	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	74 181.13 €	107168.85€	32 987.72 €
Fonctionnement	395 512.92 €	445433.27 €	49 920.35 €

section	Résultat de clôture 2019	Part affectée à l'investissement (1068)	Résultat de l'exercice 2020	Résultat clôture 2020
Investissement	- 8 934.70 €		32 987.72 €	24 053.02 €
Fonctionnement	121 765.44 €	- 9847.42€	49 920.35 €	161 838.37 €
TOTAL	112 830.74 €	- 9847.42€	82 908.07 €	185 891.39 €

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2) Compte Administratif 2020

Sous la présidence de Madame Arlette GRIMIAUX, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 395 512.92 € Recettes : 445 433.27 € Résultat : 49 920.35 €

Excédent de clôture : 161 838.37 €

Investissement

Dépenses : 74 181.13 € Recettes : 107 168.85 € Résultat : 32 987.72 €

Excédent de clôture : 24 053.02 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2020.

3) Affectation du résultat 2020

Madame GRIMIAUX informe l'Assemblée que conformément à l'instruction M14, après approbation du compte administratif de l'année N au cours de l'année N+1, le conseil municipal doit délibérer pour affecter le résultat dégagé au cours de l'exercice précédent. Pour l'année 2020 le résultat de clôture de fonctionnement est de 49 920.35 € et celui d'investissement de 32 987.72 €.

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 161 838.37 € en recettes de fonctionnement à l'article 002.
- De transférer une partie de l'excédent de fonctionnement soit 50 000.00 € non affecté en 2020 et 33 000 € soit un total de 83 000 € en dépenses de fonctionnement à l'article 023 en recettes d'investissement article 021

Il est proposé à l'Assemblée d'affecter la somme de 20 000 € en dépenses imprévues de fonctionnement. Il est proposé à l'Assemblée d'affecter la somme de 10 000 € en dépenses imprévues d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit 161 838.37 € en recettes de fonctionnement à l'article 002.
- De transférer une partie de l'excédent de fonctionnement soit 50 000.00 € non affecté en 2020 et 33 000 € soit un total de 83 000 € en dépenses de fonctionnement à l'article 023 en recettes d'investissement article 021
- d'affecter la somme de 20 000 € en dépenses imprévues de fonctionnement.
- d'affecter la somme de 10 000 € en dépenses imprévues d'investissement

4) Budget Primitif 2021

Arlette GRIMIAUX remercie la commission pour l'avoir accompagnée lors de l'élaboration du budget 2021.

Présentation détaillée des chapitres

Freschiation detaillee des chapitres	
Chapitre 002 : transfert (50 000 € en 2020 + 53 000 € en 2021)	103 000.00 €
Chapitre 60 : achat consommables	73 900.00 €
Chapitre 61 : entreprises extérieures	49 500.00 €
Chapitre 62 : services extérieurs	35 649.21 €
Chapitre 63 : impôts et taxes	4 500.00 €
Chapitre 64 : salaires et charges	220 500.00 €
Chapitre 65 : charge gestion courante	47 500.00€
Chapitre 68 : dotations	3 058.16 €
Chapitre 00 : report 2020	111 838.37 €
Chapitre 64 : personnel mairie	22 000.00 €
Chapitre 70 : produits services et ventes diverses	64 110.00 €
Chapitre 73 : impôts et taxes Etat	156 229.00 €
Chapitre 74 : dotations et participations	132 130.00 €
Chapitre 75 : produits gestion courante	1 300.00 €
Chapitre 77: produits exceptionnels	0

.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 arrêté lors de la réunion de la commission des finances comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

Dépenses et recettes d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	487 607.37 €	487 607.37 €
Section d'investissement	276 557.60 €	276 557.60 €
TOTAL	764 164.97 €	764 164.97 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances du mercredi 10 mars 2020,

Vu le projet de budget primitif 2021,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2021 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	487 607.37 €	487 607.37 €
Section d'investissement	276 557.60 €	276 557.60 €
TOTAL	764 164.97 €	764 164.97 €

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de réfection du chemin de Griffenies seront réalisés en 2021.

Madame Arlette GRIMIAUX précise que suite à un entretien avec Madame Monique BAILLY concernant la dette de Madame Marie-France LAMBERT BOUTILLIER, il faut faire un mandat au 6541 d'un montant de 7 084.50 € et pour récupérer la provision faite en 2020, il faudra émettre un titre au 7817 pour 3 500 €.

Madame Arlette GRIMIAUX demande à l'assemblée de bien vouloir signer les pages de clôture du Compte Administratif 2020 et du Budget Primitif 2021. Elle précise que ces documents seront transmis à la Sous-Préfecture et à la Trésorerie d'Avesnes-sur-Helpe.

5) Subvention aux associations 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un dossier de subvention a été envoyé en date du 2 mars 2021 à chaque association pour l'obtention de la subvention communale.

Pour l'année 2022, le processus d'attribution de subvention changera. Chaque association devra envoyer un courrier de demande de subvention accompagné de son bilan de l'année écoulée.

-	APE « Arc-en-Ciel »	200 €
-	La Gym Dourlésienne	200€
-	Club du Temps Libre	200€
-	Dourlers Anim'	200€
-	La Société de Chasse	200€
-	Créat'line	200€
-	Pilates & Cie	200€
-	Dourlers D'Hier et d'Aujourd'hui	200€
-	Les Claquettes	200€
-	A J I – Jeunesse Intercommunale	200€
-	La Chasse du Trieu Gaillon	200€
-	UNC	200€
-	Harmonie- Fanfare « l'Avenir »	2450 €
-	Subvention exceptionnelle : le Vieux Manoir	500€
-	Subvention exceptionnelle : Association ELFE	500€

Monsieur Cyril BETH précise que l'association Harmonie Fanfare « l'Avenir » n'a pas rendu la convention au mois d'octobre 2020 ni son dossier financier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes aux associations sous réserve de la présentation d'un dossier complet pour chaque Association :

-	APE « Arc-en-Ciel »	200€
-	La Gym Dourlésienne	200€
-	Club du Temps Libre	200€
-	Dourlers Anim'	200€
-	La Société de Chasse	200€
-	Créat'line	200€
-	Pilates & Cie	200€
-	Dourlers D'Hier et d'Aujourd'hui	200€
-	Les Claquettes	200€
-	A J I – Jeunesse Intercommunale	200€
-	La Chasse du Trieu Gaillon	200€
-	UNC	200€
-	Harmonie- Fanfare « l'Avenir »	0€

L'association Harmonie Fanfare « l'Avenir » n'a pas contractualisé avec la commune ni conventionné avec l'OMAD donc elle ne peut prétendre à une subvention communale.

- Subvention exceptionnelle : le Vieux Manoir 500 €

6) Implantation du Locker Amazon

Monsieur Cyril BETH, Adjoint aux Affaires Générales, informe l'assemblée que Amazon veut conventionner avec la commune de Dourlers pour l'installation d'un Amazon Locker 65 slot Outdoor. Celui-ci serait installé sur le côté de la mairie le long de la haie.

Afin de finaliser cet accord, Monsieur Cyril BETH présente la convention d'occupation temporaire à signer ainsi que les travaux de mise à disposition du site réalisés par Amazon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 2 voix contre et 12 voix pour, décide d'installer un Amazon Locker 65 slots Outdoor à côté de la mairie et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire.

7) <u>Déclassement du terrain de foot</u>

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire du terrain de sport cadastré A 933 d'une contenance de 13 656 m^{2,} sis à DOURLERS (Nord) rue du Trisson, consistant en un terrain de sport désaffecté et un local.

De par cet usage, la parcelle ci-dessus désignée, pouvait être assimilée au domaine public, conformément aux critères dégagés par la jurisprudence administrative et l'article L.2111-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

Considérant que ce terrain n'est plus utilisé par les écoles pour les séances de sport et que lors du conseil municipal en date du 18 février 2021, un projet de parcellisation de ce terrain a été voté,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section A n° 933 mais également de prononcer son déclassement du domaine public et son intégration dans le domaine privé de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de constater la désaffectation de la parcelle cadastrée section A n° 933 mais également de prononcer son déclassement du domaine public et son intégration dans le domaine privé de la Commune.

8) Création d'un emploi PEC pour les espaces verts

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Didier BREBANT est actuellement en arrêt de travail. Il indique que la saison des tontes approchant, il est souhaitable de recruter un agent afin d'aider à l'entretien des espaces verts.

Monsieur le Maire propose de recruter un agent technique par le biais d'un contrat aidé type PEC (Parcours Emploi Compétence) afin de renforcer les équipes pour l'entretien des espaces verts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de renforcer l'équipe technique en recrutant un agent en Parcours Emploi Compétence et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette intégration.

9) Questions diverses

 Livre de Monsieur COLLET: Monsieur le Maire présente l'invitation à la remise du livre écrit par Monsieur COLLET sur la commune de DOURLERS le 3 avril 2021 avec dédicace. Suite aux annonces de reconfinement gouvernementales, la séance ne peut être maintenue. Elle sera reportée lors d'une période où les conditions d'accueil du public seront possibles.

- Un livret présentant les travaux de restauration de la chapelle Saint Julien est projeté. Madame Isabelle WILLOT souhaite obtenir un exemplaire et Monsieur le Maire demande à Monsieur Robin HERBAUT, président de la commission « Communication », d'insérer la partie présentation de ce livret sur le site internet de la commune ainsi que dans le journal à paraître.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que les employés communaux ont plaqué le grenier et un revêtement de sol souple va être installé pour accueillir des étagères pour les archives.
- Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes a mis en place des chantiers d'insertion de maçonnerie. Madame Arlette GRIMIAUX et Monsieur Thierry GEHENIAUX recevront les responsables le mardi 23 mars à 17 heures pour prévoir les travaux de rénovation des lavoirs et petits monuments.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.